

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur LERMEN Oliver demeurant Avenue Duc Henri de Brabant 27 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue des Bouvreuils, 11 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section B n°276N2.

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale comprenant un espace à usage professionnel destiné à l'exploitation d'un cabinet médical ainsi qu'une piscine et un poolhouse, et présente les caractéristiques suivantes :

- Gabarit cave+R+étage à toiture plate d'une hauteur totale de 6,33 mètres ;
- Parement en briques de ton gris clair de type "Quartis" de Vandersanden comportant de nombreux inserts au rez-de-chaussée en bardage métallique de ton noir ;
- Menuiseries extérieures en aluminium de ton noir avec seuils en aluminium de ton noir pour les fenêtres et seuils en pierre bleue pour les portes ;
- Panneaux solaires photovoltaïques en toiture et pompe à chaleur air-eau ;
- Piscine d'une superficie de 56,40 m² ;
- Terrain de tennis existant à réhabiliter.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

La demande s'écarte des prescriptions urbanistiques suivantes du permis d'urbanisation dénommé "Rue d'Angoussart - Van Horen ", délivré le 17 juin 1967 sous la référence n° 67/33L (lot n°28) :

- 5°) Gabarit de hauteur des constructions : Les constructions pourront avoir au maximum 2 niveaux habitables, dont le 2ème niveau engagé en tout ou en partie dans le volume de la toiture ;
- 6°) Matériaux : b) de toiture : les toitures seront du type à versants inclinés de 25° à 50°. Elles seront exécutées en tuiles mates ou engobées (rouges ou noires) en ardoises naturelles ou artificielles en asbeste ciment de même coloration et format.
- Le projet prévoit une toiture plate avec une hauteur d'acrotère de 6,33 mètres.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21/10/2026 au 04/11/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 6 octobre 2026